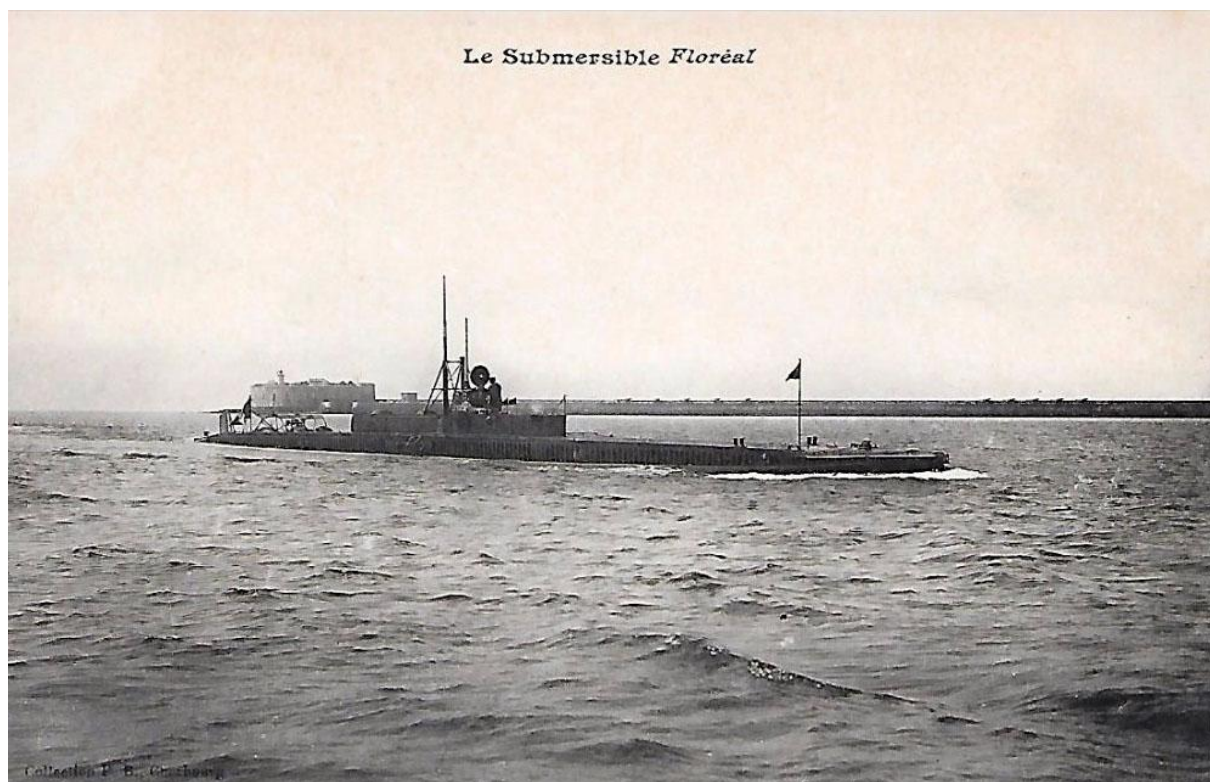
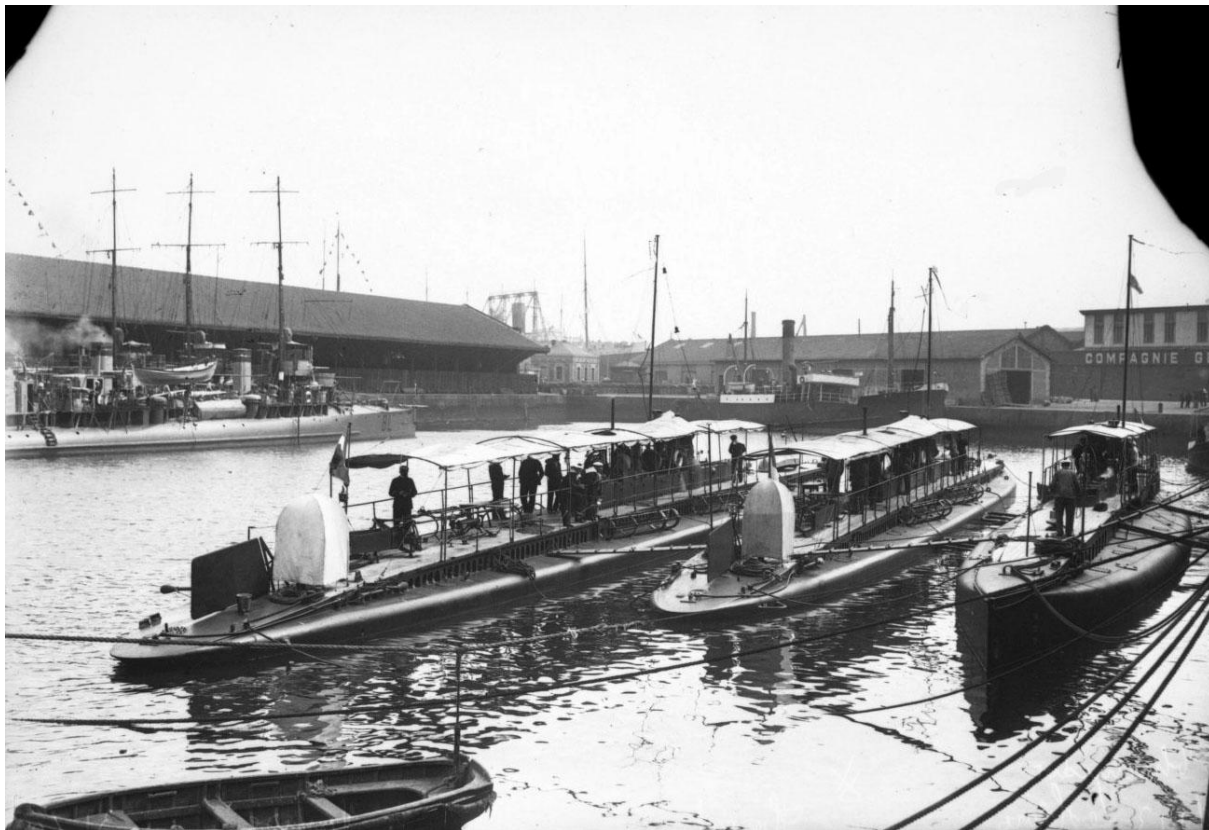


FLORÉAL — Sous-marin de haute mer
de type **Pluviôse** (1910~1918)



**Les sous-marins *Thermidor*, *Floréal* et *Ventôse*
dans un bassin du port du Havre (23 juillet 1913)**



*(En arrière-plan, en haut et à gauche, le torpilleur d'escadre **Bélial**)*

*Bibliothèque nationale de France — Département Estampes et photographies
Agence de presse Rol — Réf. Rol 31.703*



*(En arrière-plan, à droite, le torpilleur d'escadre **Oriflamme**)*

*Bibliothèque nationale de France — Département Estampes et photographies
Agence de presse Rol — Réf. Rol 31.704*

Le sous-marin *Floréal* (détails).



Commandants successifs du sous-marin de haute mer *Floréal*

— **CARRÉ Eugène François**, lieutenant de vaisseau, du port de Lorient. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 22 février 1909 (*J.O. 24 févr. 1909, p. 1.913*). Première flottille de sous-marins de la Manche.

Par décision présidentielle du 22 février 1909, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Carré (Henri-François) a été nommé au commandement du torpilleur autonome submersible *Floréal*, dans la 1^{re} flottille de sous-marins de la Manche.

Avait été précédemment désigné pour suivre les travaux d'achèvement de ce « torpilleur autonome submersible », en construction à Cherbourg (*J.O. 26 févr. 1908, p. 1.440*).

M. le lieutenant de vaisseau Caré (E.-F.), du port de Cherbourg, est désigné pour suivre les travaux d'achèvement du submersible *Floréal*, en construction au chef-lieu du 1^{er} arrondissement maritime.

— **MOYSAN Eugène Charles Joseph**, lieutenant de vaisseau, du port de Lorient. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 15 avril 1910 (*J.O. 17 avr. 1910, p. 3.550*). Première flottille de sous-marins de la Manche.

Par décision présidentielle du 15 avril 1910 rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Moysan (Eugène-Charles-Joseph) a été nommé au commandement du sous-marin *Floréal*, dans la 1^{re} flottille de la Manche.

En vue de l'exercice du commandement de ce bâtiment, avait été placé en stage à son bord à Cherbourg à compter du 1^{er} mai 1910 (*J.O. 20 févr. 1910, p. 1.482*).

— **KIRSCH Charles Edmond**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 29 décembre 1911 (*J.O. 1^{er} janv. 1912, p. 67*). Première escadrille de sous-marins de la 2^e Escadre légère.

Par décision présidentielle du 29 décembre 1911, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Kirsch (C.-E.) a été nommé au commandement du sous-marin *Floréal* à Cherbourg.

— **DEPREZ-BOURDON Paul Auguste Jean**, lieutenant de vaisseau, du port de Brest. Nommé à ce commandement par un décret du 25 janvier 1914 (*J.O. 27 janv. 1914, p. 744*).

En vue de l'exercice du commandement de ce bâtiment, avait été préalablement placé en stage (*J.O. 26 déc. 1913, p. 11.137*).

Par décret en date du 25 janvier 1914, M. le lieutenant de vaisseau Desprez-Bourdon (Paul-Auguste-Jean) a été nommé au commandement du sous-marin *Floréal*.

M. le lieutenant de vaisseau Desprez-Bourdon (P.-A.-J.), du port de Brest, embarqué sur le *Victor-Hugo* est désigné pour être placé en stage, le plus tôt possible, sur le sous-marin *Floréal* en vue d'en exercer ultérieurement le commandement.

— .../...

— **FÉRAUD Raymond Paul Marie**, lieutenant de vaisseau, du port de Rochefort. Nommé à ce commandement par ...

Comparution du lieutenant de vaisseau **Raymond FÉRAUD** devant le Conseil de guerre de Toulon (31 janvier 1919)

- *Le Temps*, n° 21.032, Mercredi 5 février 1919, p. 3, en rubrique « *Affaires militaires* ».

M A R I N E

LA PERTE DU « FLOREAL ». — Le conseil de guerre maritime de Toulon s'est réuni hier pour statuer sur la perte du sous-marin *Floréal*, commandé par le lieutenant Féraud, perte qui se produisit le 2 août 1918, au large de Salonique.

Le commandant étant fatigué avait, dans la nuit où eut lieu la catastrophe, confié le quart au second maître électricien Colon, qui avait déjà rempli cette mission. Une heure après, le *Floréal*, que convoyait le contre-torpilleur *Baliste*, rencontra deux bâtiments anglais, dont le second fut abordé par le sous-marin qui, gravement atteint, coulait une heure après : toutefois tous ses hommes furent recueillis par la *Baliste*.

Les débats ont porté sur la responsabilité du second maître.

Le capitaine de frégate Castex a présenté avec chaleur la défense du commandant du *Floréal*; puis le conseil de guerre maritime a prononcé l'acquiescement du lieutenant de vaisseau Féraud.

- *L'Ouest-Éclair* – éd. de Caen –, n° 7.125, Mercredi 5 février 1919, p. 3, en rubrique « *Affaires maritimes* ».

LA PERTE DU « FLOREAL »

TOULON, 4 février. — Le Conseil de guerre maritime s'est réuni hier pour statuer sur l'événement de mer qui se produisit un matin d'août, aux abords de Salonique. Le sous-marin français *Floreal*, commandé par le lieutenant de vaisseau Féraud, était parti pour se faire caréner à Tarente. Il était escorté par le contre-torpilleur *Baliste*. A

minuit 30, le commandant étant fatigué, confia le quart au second maître électricien Colon, qui avait déjà rempli cette mission. Une heure après, le *Floreal* et la *Baliste* rencontraient un convoi de deux bâtiments anglais. Le premier les dépassa facilement, mais le second vit le *Floreal* venir sur lui par suite de l'inadvertance du second maître. Celui-ci manqua dans la circonstance de décision, qui seule pouvait conjurer l'abordage, et quand il s'en rendit compte, il était trop tard. Une collision se produisit.

Le *Floreal*, gravement atteint, coulait une heure après, mais tous ses hommes furent recueillis par la *Baliste*.

Les débats ont porté sur la responsabilité du second-maître. Le commissaire du gouvernement, dans son réquisitoire, a fait ressortir la responsabilité de l'homme de quart et a dégagé complètement le commandant du navire anglais. Il a reconnu ensuite que le lieutenant de vaisseau Féraud, après l'abordage, a fait l'impossible pour sauver son bâtiment ; il n'y a pas réussi, mais il a sauvé tout son équipage.

Le capitaine de frégate Castex a présenté avec chaleur la défense du commandant du *Floreal*, puis le Conseil de guerre a prononcé l'acquittement du lieutenant de vaisseau Féraud.

Daniel LAHEYNE

4 décembre 2018.